

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

-=====

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

=====

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



**NOTE D'INFORMATION SUR
L'EMISSION D'OBLIGATIONS
ASSIMILABLES DU TRESOR DU MALI
DU 05 OCTOBRE 2016**

Septembre 2016

SOMMAIRE

Pages

1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION	3
1.1.	Cadre de l'émission.....	3
1.2.	Caractéristiques de l'opération.....	4
1.3.	Tableau d'amortissement indicatif	6
1.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
2.1.	Les missions.....	7
2.2.	L'organisation.....	7
2.3.	Les performances du Mali sur le marché sous régional.....	8
2.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER RECENT DU MALI	10
3.1.	Secteur réel.....	10
3.2.	Finances publiques et dette publique.....	11
3.3.	Secteur monétaire.....	14
3.4.	Secteur extérieur.....	16
3.5.	Evolution pour l'année 2016.....	17
	ANNEXES	21
	ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES.....	22
	ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO.....	23

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

1.1. Cadre de l'émission

1.1.1. **Autorisation**

Le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations assimilables du Trésor pour un montant indicatif de trente milliards (30 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette adjudication est la sixième émission d'obligations du Trésor du Mali en 2016.

1.1.2. **Organisation matérielle**

L'organisation matérielle de l'émission et le placement des obligations seront effectués par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO, conformément au Règlement n°06/2013/CM-UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1.3. **But de l'émission**

La présente émission d'obligations assimilables du Trésor, titres négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), vise à mobiliser les ressources en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à moyen terme du Trésor public du Mali. Elle participe également à l'animation du Marché Régional des titres de la Dette Publique.

1.1.4. **Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission**

Le montant de l'émission est de 30 000 000 000 F CFA représenté par 3 000 000 obligations d'une valeur nominale de F CFA 10 000 chacune.

1.1.5. **Période de souscription**

La souscription sera ouverte le 05 octobre 2016.

1.1.6. **Placement**

L'accès au marché primaire des obligations du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés que sont : les banques, les établissements financiers, les organismes financiers et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) qui disposent de comptes auprès de la BCEAO. Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum. Le montant par souscripteur ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

1.1.7. **lieu et date de dépôt des soumissions**

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA le mercredi 05 octobre 2016.

1.1.8. **Date de clôture des souscriptions**

L'émission sera close le mercredi 05 octobre 2016 à 10 h 30 mn TU

1.1.9. Date de dépouillement

Le mercredi 05 octobre 2016 à 11 h 30 mn TU

1.2. Caractéristiques de l'opération

1.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du marché monétaire qu'est la BCEAO ;

1.2.2. Prix de souscription

Les souscriptions se feront à prix demandé.

1.2.3. Date de jouissance

Ces obligations du Trésor porteront jouissance à partir du 06 octobre 2016.

1.2.4. Taux d'intérêt nominal annuel

Les obligations porteront intérêt à un taux de 5,5% l'an dès la première année.

1.2.5. Intérêt annuel

Le paiement des intérêts se fera annuellement, à compter de la date de jouissance. Les intérêts seront payables le 06 octobre de chaque année, et pour la première fois le 06 octobre 2017, ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré. Chacune des périodes commençant le 06 octobre (inclus) ou à une date de Paiement d'Intérêts (incluse) et se terminant à la date de paiement d'Intérêts suivante (exclue) sera ci-après dénommée une «Période d'Intérêts».

1.2.6. Amortissement, remboursement

1.2.6.1. Amortissement In fine

Les obligations seront soumises à l'amortissement In fine, c'est-à-dire qu'elles seront amorties, à la fin de la troisième année, en une (1) seule tranche égale au 06 octobre 2019 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré.

1.2.6.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques d'achat ou d'échange

L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

1.2.7. Information

Le procès-verbal de l'adjudication est automatiquement généré par l'application SAGETIL-UMOA, dès la validation dans ladite application, par le Trésor public, des résultats de l'enchère. Les résultats de l'adjudication, comprenant notamment la liste des soumissions totales retenues ainsi que celle des soumissions retenues par pays, sont générés automatiquement par l'application SAGETIL-UMOA.

L'AUT publie les résultats des soumissions, sous la forme d'un communiqué dressé par elle et accompagné du procès-verbal, notamment par voie de presse dans les Etats membres de l'UMOA.

Les résultats sont également publiés sur le site internet de l'AUT et sur celui de la BCEAO. Ils peuvent être communiqués par l'AUT à toute structure ou entité intéressée.

1.2.8. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

1.2.9. Garanties

Les obligations du Trésor sont garanties par l'État du Mali.

1.2.10. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

1.2.11. Représentation des porteurs de titres

Les porteurs d'obligations peuvent se regrouper en une masse jouissant de la personnalité civile conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.12. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations seront admises au refinancement aux guichets de la BCEAO sur décision du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

1.2.13. Régime fiscal

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, conformément à l'article 33 du Code Général des Impôts du Mali.

1.3. Tableau d'amortissement indicatif

Le capital sera remboursé par amortissement In fine, c'est-à-dire le remboursement se fera une seule fois et cela, à la fin de la troisième année y compris son intérêt. Seuls les intérêts seront dus annuellement pour les deux premières années.

Tableau 1 : Tableau d'amortissement indicatif des obligations

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR DU 05/10/2016							
Montant nominal : 30 000 000 000 Taux : 5,5%							
Echéances	Nombre de titres	Dettes vivantes	Intérêts nets	Titres amortis	Capital remboursé	Annuités totales	Fin période
06/10/2017	3 000 000	30 000 000 000	1 650 000 000	0	0	1 650 000 000	30 000 000 000
06/10/2018	3 000 000	30 000 000 000	1 650 000 000	0	0	1 650 000 000	30 000 000 000
06/10/2019	3 000 000	30 000 000 000	1 650 000 000	3 000 000	30 000 000 000	31 650 000 000	0
Totaux			4 950 000 000	3 000 000	30 000 000 000	34 950 000 000	

Source : DNTCP

1. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

2.1. Les missions

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés.

2.2. L'organisation

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District ;
 - et l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des onze (11) régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

2.3. Les performances du Mali sur le marché sous régional

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de Bons du Trésor et d'obligations du Trésor.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 67 émissions dont 49 émissions de Bons du Trésor, 17 en Obligations du Trésor et un (01) emprunt obligataire par appel public à l'épargne (APE). Le pays a ainsi mobilisé 1 605,48 milliards de FCFA en bons du Trésor, 612,123 milliards de F CFA en obligations du Trésor et 100 milliards d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne (APE), ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

2.3.1. Emissions des bons du Trésor

Du 1^{er} janvier 2013 à nos jours, le Trésor Public du Mali a mobilisé sur le marché financier sous régional, à travers des émissions de Bons du Trésor, la somme totale de 929,582 milliards de F CFA sur 826 milliards FCFA demandée et 1318,603 milliards de FCFA de soumissions, soit 159,64% de ratio de couverture des montants mis en adjudication (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Situation des émissions de bons du Trésor de 2013 à nos jours (milliards FCFA)

Nature et durée des titres	Nombre d'émissions	Montant attendu	Soumissions	Montant retenu	Taux de couverture
Bons du Trésor à 182 jours	10	273	432,54	314,58	158,44%
Bons du Trésor à 273 jours	3	75	127,16	99,46	169,55%
Bons du Trésor à 364 jours	9	325	492,85	351,25	151,65%
Bons du Trésor à 728 jours	4	153	267,66	164,3	174,94%
Totaux	26	826	1318,603	929,582	159,64%

Source : DNTCP

2.3.2. Emissions des obligations du Trésor

Pour ce qui est des obligations, depuis 2008, le Mali a réalisé au total quinze (17) émissions et mobilisé 612,123 milliards de F CFA sur une proposition de 983,6555 milliards de F CFA.

Tableau 3 : Situation des émissions d'obligations du Trésor depuis 2008 (milliards FCFA)

Ordre	Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Taux de couverture	Taux d'intérêt	Maturité
		(en milliards FCFA)			(en %)		
1	17-juil-08	40	32,1	32,1	80,25	6,0	10 ans
2	02-janv-09	20	21,1	21,1	105,5	7,0	5 ans
3	21-déc-10	40	55,75	47,5	139,38	6,5	5 ans
4	21-oct-14	40	44,11	44,11	110,28	6,25	5ans
5	19-févr-15	30	45,35	33	151,16	5,5	3 ans
6	09-avr-15	35	90,01	38,5	257,17	6,25	5 ans
7	05-mai-15	35	57,48	38,5	164,23	5,5	3 ans
8	01-juil-15	35	111,77	38,5	319,34	6,25	5 ans
9	29-juil-15	30	58,3	33	194,33	5,5	3 ans
10	25-aou-15	30	71,67	33	238,88	6,25	5 ans
11	15-oct-15	35	60,86	38,5	173,87	6,25	5 ans
12	17-nov-15	35	58,200	38,5	166,29	5,5	3 ans
13	23-fév-16	30	49,465	33	164,88	5,5	3 ans
14	24-mar-16	35	77,548	38,213	221,57	6,0	5 ans
15	20-avr-16	36	77,005	39,6	213,90	6,25	7 ans
16	18-aoû-16	35	40,003	35,00	114,29%	6,20	7 ans
17	08-sep-16	30	32,6555	30	109,79%	6,0	5 ans
Totaux		571	983,6555	612,123	172,27%		

Source : DNTCP

L'Etat du Mali se propose d'être plus fréquent sur ce marché dans l'objectif de lever des fonds en vue de financer les investissements nécessaires à la reconstruction du pays après la crise politico-sécuritaire de 2012.

Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de la signature de l'Etat malien qui n'a connu aucun incident de remboursement en dépit du contexte de crise. La présente émission d'obligations du Trésor a été programmée dans ce cadre.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER **RECENT DU MALI**

3.1. Secteur réel

Au cours de l'année 2015, le taux de croissance réelle du PIB de l'économie malienne est ressorti à 6,0% contre 7,0% en 2014 et 1,7% en 2013.

Cette performance est due à la normalisation de la situation socio-politique et à la reprise de l'activité économique avec l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau sectoriel, ce résultat est imputable principalement aux secteurs primaire et tertiaire.

3.1.1. Evolution de l'offre globale

● Secteur primaire

Le taux de croissance du secteur primaire est passé de 9,3% en 2014 à 7,5% en 2015 contre une prévision de 5,5%. Ce niveau de croissance de 2015 s'explique notamment par la baisse de la production de la branche Agriculture d'exportation (-6,4%) contre 22,6% en 2014 et de la branche Elevage et chasse (3,7%) contre 5,0% en 2014.

● Secteur secondaire

Après une hausse de 9,1% en 2014, le taux de croissance s'est établi à -0,6% en 2015 contre une prévision de 8,8%. Cette contre-performance est imputable principalement aux branches « industries agroalimentaires » et « textile » avec des taux de croissance respectifs de -8,8% et -8,6% en 2015 contre 32,8% et 27,2% en 2014. Les deux branches sont fortement liées à la production du coton graine qui est passée de 547 700 tonnes en 2014/2015 à 513 600 tonnes en 2015/2016, soit une baisse de 6,4%. La branche « électricité et eau » a enregistré une croissance de 7,2% en 2015, contre une prévision de 10,9%. S'agissant de la branche construction, le taux de croissance est passé à 5,7% en 2015 contre une prévision de 7,5%.

● Secteur tertiaire

En 2015, le taux de croissance est passé à 7,0% contre une prévision de 5,2%. Cette évolution est en grande partie imputable aux branches « Activité d'administration publique ». « Commerce », « Transports et Communications », qui sont ressorties respectivement à 9,7%, 5,0% et 9,9% en 2015 contre 6,2%, 3,2% et 7,4% en 2014.

En 2015, le secteur primaire a contribué environ à 2,8% à la croissance économique. Les secteurs secondaire et tertiaire ont contribué respectivement pour -0,1% et 2,5%.

3.1.2. Evolution de la demande globale

● La consommation

En 2015, le taux d'accroissement de la consommation finale des ménages est passé à 1,7 point de pourcentage par rapport à 2014. Pour les Administrations publiques, elle a augmenté de 6,1 point de pourcentage par rapport à 2014.

● L'investissement

A fin décembre 2015, il est constaté une reprise des investissements avec la poursuite des travaux arrêtés suite à la crise de 2012. La demande d'investissement est restée dans une bonne dynamique en 2015 sous l'impulsion des programmes d'investissements publics. La Formation Brute du Capital Fixe a enregistré une croissance de 7,5% pour une prévision de 8,2% en 2015, contre 5,2% en 2014.

● Les prix et l'inflation

Le taux de l'inflation est passé de 0,9% en 2014 à 1,5% en 2015. Cette hausse de l'indice des prix est imputable aux fonctions suivantes :

- « Produits alimentaires » (3,1%) en liaison avec la hausse des prix des postes céréales non transformées (3%) ; poissons et autres produits séchés ou fumés (11,4%) et fruits (7,7%) de juin à novembre 2015 ;
- « Tabacs et stupéfiants » (6,8%) précisément la cigarette avec filtre de janvier 2015 à novembre 2015 ;
- « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » en l'occurrence les combustibles solides (bois de chauffe et charbon de bois) qui ont fortement augmenté en passant de 110 en septembre 2015 à 120 en décembre 2015, soit une augmentation de 9,1%. Cette augmentation de prix des combustibles solides tient au faible niveau d'approvisionnement du marché par les exploitants forestiers, en bois de chauffe et charbon de bois à cause des travaux champêtres.

En revanche, la fonction transport (-1,9%) a connu une tendance à la baisse depuis le mois de janvier 2015 et a atteint son minimum en décembre 2015, en liaison avec la forte baisse du cours du baril de pétrole à l'échelle internationale. Il est à noter que durant ces deux dernières années, le taux d'inflation est resté inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA (3% maximum).

3.2. Finances publiques et dette publique

L'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières, reste la viabilité des opérations financières de l'Etat. La politique de l'Etat en la matière, vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette fiscale.

Le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion de Finances Publiques (PAGAM/GFP) constitue le volet « Finance Publique » du Programme de Développement Institutionnel (PDI). Dans sa 2^{ème} génération couvrant la période 2010-2015, l'objectif du PAGAM/GFP est de parvenir à une mobilisation maximale des ressources internes avec une gestion efficiente, dans le respect des directives de l'UEMOA.

3.2.1. Finances publiques

● Recettes et Dons

Les Recettes et dons sont ressortis à 1 480,5 milliards de FCFA, dont 1 272,9 milliards de FCFA de recettes totales et 207,6 milliards de FCFA de dons. En 2015, il était prévu 1620,7 milliards de FCFA de recettes et dons dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017). En moyenne ils ressortent à 1215,6 milliards de FCFA entre 2012-2015, contre une prévision de 1389,8 milliards de FCFA sur la même période.

Les recettes totales cumulées en réalisation à fin décembre 2015 sont ressorties à 1272,9 milliards de FCFA contre une prévision de 1380,7 milliards de FCFA, soit un de réalisation de 92,2%. Ces recettes totales se chiffraient à 1056 milliards de FCFA en 2014.

Entre 2012 et 2015, les recettes totales moyennes ont été de 1774,6 milliards de FCFA contre une prévision de 1175,7 milliards de FCFA sur la même période. Les recettes budgétaires ont atteint 1133,7 milliards de FCFA en 2015, contre 939,3 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 21% en lien avec l'amélioration des recettes fiscales. Les prévisions étaient de 1283 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 88,6%. En moyenne, les recettes budgétaires sont ressorties à 958,6 milliards de FCFA sur la période 2012-2015, contre une prévision de 1088,6 milliards de FCFA.

S'agissant des recettes fiscales, elles se chiffrent à 1081,9 milliards de FCFA en 2015, contre une prévision de 1205,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution 89,8%. En 2014, les recettes fiscales étaient de 894,5 milliards de FCFA. Les recettes fiscales se sont chiffrées en moyenne sur la période 2012-2015, à 910,9 milliards de FCFA, contre une prévision moyenne de 1020,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,2%

Les recettes non fiscales sont ressorties à 47,6 milliards en 2015, contre une prévision de 78 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 61%. Elles sont en amélioration par rapport à 2014 où elles étaient de 44,7 milliards de FCFA.

Pour une prévision de 240 milliards, les dons mobilisés en 2015 sont ressortis à 207,6 milliards de FCFA, contre 157,6 milliards de FCFA en 2014, soit un taux d'exécution de 86,5% par rapport aux prévisions.

Les dons projets ont atteint 98,1 milliards de FCFA en 2015, contre une prévision de 193,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 50,7%. S'agissant de l'appui budgétaire, il est situé à 88,9 milliards de FCFA en 2015, contre une prévision de 46,4 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 191,6%. Les dons mobilisés ont atteint 141 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2012-2015, dont 56,2 milliards de FCFA pour les dons projets et 84,85 milliards de FCF pour les dons budgétaires.

En septembre 2014, à cause de la suspension des aides budgétaires promises par les partenaires du Mali, 14,5 milliards de FCFA seulement de dons avaient été mobilisés. Avec le retour de la communauté des donateurs, l'augmentation spectaculaire de ce poste en 2015 est tout à fait logique.

● Dépenses totales et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets sont passés de 1419,8 milliards de FCFA en 2014 à 1622,2 milliards de FCFA en 2015 dont **1627,2** milliards de FCFA de dépenses totales et **-4,9** milliards de FCFA en prêts nets. Ils étaient prévus à 1809,1 milliards de FCFA, soit un

taux d'exécution de 89,7%. Sur la période 2012-2015, les dépenses totales et prêts nets ont été en moyenne de 1327,8 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes ont été de 922 milliards de FCFA en 2015, contre une prévision de 1026,7 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,8%. S'agissant des dépenses en capital, elles sont ressorties à 565,9 milliards de FCFA en 2015 contre une prévision de 686,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 82,4%. Les dépenses courantes et les dépenses en capital ont été respectivement en moyenne sur la période 2012-2015 de 824,9 milliards de FCFA et de 396,4 milliards de FCFA

Le financement intérieur des dépenses en capital a atteint 284,9 milliards de FCFA en 2015, contre 269,8 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 10,4%. En 2015, il était prévu 263,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 108%. La moyenne du financement intérieur sur la période 2012-2015 a été de 230,4 milliards de FCFA.

Quant au financement extérieur, il s'est établi à 281 milliards de FCFA en 2015, contre 190,5 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 47,5%. Ce financement était prévu en 2015 pour un montant de 423,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 66,4%. La moyenne du financement sur la période 2012-2015 a été de 163,7 milliards de FCFA.

● Soldes budgétaires caractéristiques

Le déficit base ordonnancement, dons exclus, s'est établi en 2015 à 349,3 milliards de FCFA, contre 362,2 milliards de FCFA en 2014. En tenant compte des dons faits par les partenaires du Mali, ce déficit s'est amélioré en passant de 206,2 milliards en 2014, à 141,7 milliards de FCFA en 2015. Cela représente -2,5% du PIB en 2015 contre -3,5% du PIB en 2014.

Le financement global destiné à couvrir le déficit base caisse de l'Etat, a été de 248,7 milliards de FCFA en 2015, contre 170 milliards de FCFA en 2014. Ce financement est composé de ressources extérieures à hauteur de 145 milliards de FCFA et de ressources intérieures pour 103,7 milliards de FCFA en 2015, contre respectivement 139,4 et 72,4 milliards de FCFA en 2014. Entre 2012 et 2015, le financement global moyen est ressorti à 159,6 milliards de FCFA.

Le financement extérieur est composé essentiellement d'emprunts projets (160,5 milliards de FCFA), d'emprunts budgétaires (64,7 milliards de FCFA) et d'amortissement (-97,5 milliards de FCFA) et d'annulation de la dette PPTTE (17,4 milliards) contre respectivement, 103,1 milliards de FCFA, 16,4 milliards de FCFA, -52 milliards de FCFA et 14,9 milliards de FCFA.

Quant au financement intérieur, il est ressorti à 103,7 milliards de FCFA en 2015 composés entre autres, de l'apport du système bancaire pour 58,9 milliards de FCFA, des participations financières pour -11,4 milliards de FCFA et des autres financements pour 56,2 milliards de FCFA.

3.2.2. Dette Publique

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 2 372,3 milliards de FCFA contre 1930 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il comprend la dette intérieure pour 621,6 milliards de FCFA, soit 26,2% du total de la dette et de la dette extérieure, pour un montant de 1750,7 milliards de FCFA, soit 73,8% de

l'encours total. L'encours de la dette publique sur la période 2012-2015, a été en moyenne de 1886,45 milliards de FCFA.

● Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2015 est estimé à 621,5 milliards de FCFA, contre 445,4 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il est composé de la dette due au secteur bancaire pour 593,5 milliards de FCFA, soit 95,5% de l'encours et de la dette due au secteur non bancaire pour 28 milliards de FCFA, soit 4,5% de l'encours. La moyenne de l'encours de la dette intérieure sur la période 2012-2015 a été de 378,9 milliards de FCFA.

● Dette extérieure

L'encours de la dette publique extérieure à moyen termes est estimé à 1 750,7 milliards de FCFA, contre 1 484,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il comprend la dette multilatérale pour 1 384,4 milliards de FCFA, soit 78,9% du total de l'encours et de la dette bilatérale pour un montant de 370 milliards de FCFA, soit 21,1% de l'encours total. Sur la période 2012-2015, la moyenne de l'encours total de la dette publique extérieure a été de 1507,6 milliards de FCFA.

Le service total réglé de la dette avant allègement au 31 décembre 2015 est estimé à 120,5 milliards de FCFA, contre 70,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il comprend 97,9 milliards de FCFA en principal et 22,6 milliards de FCFA en intérêts. Après allègement, le service réglé est de 103,1 milliards de FCFA qui se décompose en principal pour 82,2 milliards de FCFA et en intérêts pour 20,9 milliards de FCFA.

A la date du 31 décembre 2015, le Mali a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant de 17,4 milliards de FCFA au titre de l'initiative de fonds PPTTE dont 15,7 milliards de FCFA en principal et 1,7 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2015 s'élève à 50,6 milliards de FCFA, contre 50 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il comprend 22,7 milliards de FCFA en principal et 27,9 milliards de FCFA en intérêts.

Au 31 décembre 2015, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement extérieur en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35 %, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme.

Sur le plan de la convergence multilatérale de l'UEMOA, le Mali a respecté en 2015 quatre (4) critères sur les cinq (5) : trois (3) du 1^{er} rang et un (1) du second rang. Le critère clé portant sur le ratio du déficit global dons inclus rapporté au PIB nominal ($\leq 3\%$) a été respecté en 2015.

3.3. Secteur monétaire

3.3.1. Avoirs extérieurs nets

L'évolution des agrégats monétaires, entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015, a été marquée par une contraction des avoirs extérieurs nets (-81,1 milliards de FCFA ou -14%),

un accroissement de l'encours du crédit intérieur (+320,2 milliards de FCFA ou + 23,3%), et une augmentation de la masse monétaire (+260,2 milliards de FCFA ou +13,2%).

Les avoirs extérieurs nets sont passés de 622,6 milliards de FCFA en 2014, à 535,5 milliards de FCFA en 2015. Le fléchissement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires est imputable à la Banque Centrale qui a enregistré un repli de 107,2 milliards de FCFA, soit 33,3%, de ses avoirs, en rapport essentiellement avec la baisse de sa « Position créditrice en disponibilités extérieures » à hauteur de 94,6 milliards de FCFA.

Quant aux banques, elles ont affiché un raffermissement de leurs avoirs extérieurs à hauteur de 20,1 milliards de FCFA en rapport avec leurs participations aux émissions de bons et obligations effectuées par les autres Etats de l'Union.

En s'inscrivant à 1692,3 milliards de FCFA à fin décembre 2015, l'encours du crédit intérieur a enregistré une progression de 320,2 milliards de FCFA par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est imputable au raffermissement des crédits à l'économie et à la dégradation de la position nette du Gouvernement.

3.3.2. Crédits intérieurs

Position Nette du Gouvernement

La position créditrice nette de l'Etat s'est établie à -55,2 milliards de francs CFA à fin décembre 2015, contre -86,1 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une détérioration de 30,9 milliards de FCFA. Cette évolution découle essentiellement d'une augmentation des encours des banques, du fait des différentes émissions de bons et obligations du Trésor, en liaison avec les sollicitations exprimées au niveau de ce guichet par le Gouvernement pour relever les défis actuels (gestion de l'Accord de paix d'Alger, revendications syndicales, etc.).

Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est ressorti à 1.447,5 milliards de FCFA à fin décembre 2015, en progression de 289,3 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2014. Cet accroissement est principalement imputable aux mises en place effectuées en faveur d'entreprises intervenant dans les secteurs de l'agriculture, des intrants agricoles, mines, des bâtiments et travaux publics, de l'industrie manufacturière, de l'immobilier, du commerce général, des télécommunications et des hydrocarbures.

3.3.3. Masse monétaire

Reflétant l'évolution du crédit intérieur, la masse monétaire a enregistré une hausse de 260,2 milliards de FCFA (ou +13,2%) en s'inscrivant à 2.237,1 milliards de FCFA à fin décembre 2015, contre 1977 milliards de FCFA un (1) an plus tôt. Cette augmentation de la liquidité globale s'est traduite dans les dépôts en banques qui se sont accrus de 296,4 milliards de FCFA ou +19,3%. Quant à la circulation fiduciaire, elle s'est repliée de 36,2 milliards de FCFA ou 8,2%.

Pour ce qui est de la part de la monnaie scripturale dans le stock monétaire, elle s'est inscrite à 81,8% à fin décembre 2015, contre 77,6% à la même période de l'année précédente.

3.4. Secteur extérieur

Au terme de l'année 2015, les comptes extérieurs du Mali ont enregistré un solde global déficitaire de 74,8 milliards de FCFA après un solde de -164,4 milliards une année plus tôt

3.4.1. Commerce extérieur

● Exportations

L'accroissement des exportations est imputable à la hausse de toutes les catégories de biens, à l'exception des "Autres". Ainsi, les ventes à l'étranger d'or non-monétaire affichent un montant de 1.004,8 milliards de FCFA en 2015, contre 917,8 milliards, en liaison avec la hausse des cours, les volumes extraits devant légèrement évoluer à la baisse. Les exportations de coton-fibre s'élèvent à 204,7 milliards de FCFA, soit 38,0 milliards (ou 22,8%) de plus qu'en 2014, en raison d'une hausse des volumes (+24,5%). Quant aux prix, ils ont enregistré une contraction de 1,4% en 2015 par rapport à l'année précédente. S'agissant des exportations d'animaux vivants, elles se sont établies à 70,9 milliards de FCFA en 2015, en hausse de 6,7 milliards de FCFA (ou 10,4%) par rapport à 2014. En revanche, les exportations des autres catégories de biens ont baissé de 10,6 milliards pour s'établir à 215,7 milliards de FCFA, sous l'effet de la baisse du volume de certains produits exportés, notamment les engrais et le minerai de fer.

● Importations

Pour ce qui est des importations, elles ont enregistré une baisse de leur valeur totale qui s'est établie à 1.536,1 milliards de FCFA en valeur FOB en 2015, soit 54,5 milliards ou 3,4% de moins qu'en 2014. Ce fléchissement est imputable à la contraction des importations de produits pétroliers. En effet, les importations de produits pétroliers ont été de 316,6 milliards de FCA, en baisse de 107,9 milliards de FCFA ou 25,4% par rapport à 2014, en liaison avec le repli des prix à hauteur de 30,3%. En revanche, les produits alimentaires ont augmenté de 25,4 milliards (ou +10,5%) en 2015 par rapport à l'année précédente, en relation avec l'accroissement de l'aide humanitaire. Dans le même sillage, les biens d'équipement ont affiché un accroissement de 8,3 milliards de FCFA ou 1,5%, du fait notamment de la progression des volumes importés de matériaux de construction (+5,0%). Les achats de produits intermédiaires, pour leur part, se sont inscrits en hausse de 8,8 milliards de FCFA (ou +4,3%), du fait d'une augmentation du volume des importations de produits pharmaceutiques (+5,0%), les prix devant se contracter de 0,7%.

3.4.2. Balance des services

Au terme de l'année 2015, le solde de la balance des services s'est établi à -963,1 milliards de FCFA, après -945,6 milliards un an auparavant, soit une dégradation de 17,5 milliards de FCFA. Cette situation résulte notamment de la hausse d'environ 14,6% des services militaires reçus.

3.4.3. Balance des revenus.

Le solde des revenus s'est inscrit à -280,1 milliards de FCFA en 2015, après -212,4 milliards un an plus tôt. Cette détérioration est liée à la hausse des revenus des investissements à hauteur de 68,4 milliards de francs CFA, notamment localisés dans le secteur aurifère.

Quant aux paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils ont été de 23,3 milliards de FCFA en 2015, après 17,2 milliards en 2014.

3.4.4. Balance des capitaux

L'excédent des transferts de capital s'est établi à 87,9 milliards de FCFA en 2015, en retrait de 20,6 milliards par rapport à son niveau de 2014. Les transferts publics de capital sont de 71,0 milliards de FCFA en 2015, après 87,4 milliards un an auparavant. Quant aux transferts des autres secteurs, ils sont de 16,6 milliards en 2015, en baisse de 4,2 milliards par rapport à l'année 2014.

3.4.5. Balance des opérations financières

Le solde du compte d'opérations financières se chiffre à +56,4 milliards de FCFA en 2015, après 54,6 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 1,8 milliard de FCFA. Cette légère progression est essentiellement en rapport avec un niveau plus élevé de mobilisation de ressources extérieures. En effet, les capitaux publics sont de 91,7 milliards en 2015, après 43,7 milliards en 2014. S'agissant des investissements directs nets reçus, ils sont ressortis à 60,8 milliards en 2015, en repli de 14,3 milliards de FCFA par rapport à 2014. Les investissements réalisés courant 2015, concernent essentiellement les projets miniers de Yanfolila et de Fékola. Quant aux investissements de portefeuille, ils ont atteint 78,3 milliards en 2015, après 88,9 milliards de FCFA en 2014, du fait de la diminution de la part souscrite par les non-résidents dans les émissions de titres du trésor public.

Concernant les capitaux publics nets reçus, leur solde s'est inscrit à 116,3 milliards de FCFA, correspondant à 225,2 milliards de tirages de prêt et à 108,9 milliards d'amortissement de la dette publique.

Au total, les comptes extérieurs affichent un solde déficitaire de 87,1 milliards de FCFA en 2015, après le déficit de 133 milliards de FCFA de 2014.

3.5. Evolution pour l'année 2016

Les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement progressif de la sécurité, des efforts déployés par le Gouvernement, notamment dans le secteur agricole, à condition d'une pluviométrie favorable, et de bonnes perspectives de l'environnement économique international. La croissance du PIB réel attendue en 2016 serait de 5,3% contre 6,0% en 2015.

L'inflation se situant à 1,7% en 2015 comme en 2014 devrait se maintenir en dessous de la norme communautaire de 3% en 2016.

Les finances publiques ont été marquées par la modification de la loi de Finances initiale 2015 en vue de prendre essentiellement les incidences financières de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire, de l'accord salarial avec l'UNTM et des mesures d'urgences de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus de négociation d'Alger.

En conséquence, le déficit global dons compris est attendu à 4,3 % du PIB contre 2,5% en 2015.

Les objectifs de la politique budgétaire sont tributaires des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et

CEDEAO). Dans le cadre du programme triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Dans le cadre du Pacte de Convergence et de Surveillance Multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs de la politique budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par des critères de convergence. Au niveau de l'UEMOA, il s'agit du ratio du déficit budgétaire global (dons inclus) dont la norme est de 3% du PIB (nouveau critère-clef de convergence). Pour la CEDEAO, l'indicateur suivi est le ratio du déficit budgétaire global hors dons rapporté au PIB, qui doit être $\leq 4,0\%$.

Compte tenu de ces engagements et contraintes, la politique budgétaire visera un objectif de déficit de base de 0,9% du PIB en 2016 contre 0,7% en 2015 et un objectif de déficit budgétaire global dons inclus de 3,3% en 2016 contre 2,5% en 2015.

Les objectifs d'allocation budgétaire 2016 s'inscriront dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017 et de celle du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont les axes prioritaires sont relatifs :

- au renforcement des institutions et l'approfondissement de la démocratie ;
- à la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ;
- à la réconciliation des Maliens ;
- au redressement de l'école ;
- à la construction d'une économie émergente ;
- à la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Ces axes ont été déclinés en trois lignes directrices dans la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre visant à :

- assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens dans un environnement de paix ;
- améliorer les conditions de vie et d'existence des populations ;
- promouvoir la justice et l'équité.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, il est envisagé d'améliorer l'efficacité des dépenses. A cet effet, le budget 2016 met l'accent sur les dépenses visant la consolidation et l'augmentation de la croissance économique.

Il s'agit :

- d'une part, des dépenses visant à endiguer les menaces sur la croissance économique, notamment :
 - l'insécurité ;
 - la dégradation avancée de certaines infrastructures de base (ponts, routes, barrages hydro électriques);
 - les aléas climatiques (renforcement du programme de pluie provoquée);
 - l'accès aux intrants agricoles.
- d'autre part, des dépenses visant à soutenir et à relancer la croissance économique :
 - la consolidation des acquis sociaux ;
 - le renforcement de la recherche minière ;
 - l'appui aux filières et à la mécanisation agricoles ;
 - la relance de la construction des infrastructures routières ;
 - l'appui au secteur privé (renforcement du Fonds de Garantie pour le Secteur privé).

Cette orientation des dépenses n'a été possible que grâce à l'espace budgétaire créé par la compression des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Les recettes budgétaires nettes de l'exercice 2016 (sans les crédits TVA) s'élèvent à 1824,106 milliards de FCFA contre 1 757,296 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit une augmentation de 66,810 milliards de FCFA ou un taux de 3,80%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général.

Les dépenses du budget d'Etat 2016 sont prévues pour 1 998,873 milliards de FCFA contre 1 881,168 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2015, soit une augmentation de 6,26%. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'incidence financière de la majoration du point indiciaire et des allocations familiales ;
- la prise en charge de l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- la prise en charge des dépenses urgentes liées à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- la prise en charge de nouveaux projets et programmes dans le cadre du Budget Spécial d'Investissement ;
- le renforcement des dotations des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social, Promotion de la Femme et de l'Enfant), des secteurs de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- la prise en charge de trois (03) missions universitaires (Sikasso, Tombouctou et Gao) ;
- le renforcement des dotations du secteur de Développement Rural notamment :
 - la création d'un chapitre pour l'empoisonnement des fleuves avec un montant de 3,500 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre au titre de l'opération « motoculteur » pour 6,069 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre pour l'insémination artificielle et la volaille avec une dotation de 4,000 milliards de FCFA ;
 - la dotation de nouveaux projets et programmes notamment, le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI), le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PRESAN-KL), le programme de développement des filières porteuses (Anacarde, sésame, karité et gomme arabique), le projet de développement des ressources animales au Sahel Occidental (PRODERASO), le projet de réhabilitation du barrage de Markala.
- la prise de participation dans certaines sociétés (la BNDA, la société de participation financière, le chemin de fer, le Fonds de Garantie pour le Secteur privé et la BIRD) ;
- l'appui aux actions d'assainissement ;
- la constitution de fonds pour l'étude et le démarrage des travaux du 2^{ème} pont de Kayes ;
- la constitution de fonds d'études pour le 4^{ème} pont de Bamako ;
- la prise en charge de quatorze (14) nouveaux EPA notamment : l'Ecole de Journalisme et des Sciences de la Communication, les Agences de Développement Régional (au nombre de 09), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique, l'Agence Malienne des Energies Renouvelables et le Centre National pour l'Insémination Artificielle.

Perspectives de viabilité de la dette publique 2016

Pour l'année 2016, les orientations économiques et financières visent l'atteinte d'un taux de pression fiscale de **17,3 %**. En cohérence avec les perspectives macroéconomiques, le besoin de financement de l'Etat ressort en 2016 à **585 milliards de FCFA**, soit environ **9,19 %** du PIB nominal. Ce besoin comprend : le solde primaire, l'amortissement de la

dette et les intérêts. Cette augmentation est due à l'application de l'accord d'Alger, la loi d'orientation et de programmation militaire et de l'accord signé avec l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM).

Il est prévu de couvrir entièrement le besoin net d'endettement en 2016 par des émissions de titres publics.

Conformément à sa politique de gestion de la trésorerie, le Gouvernement prévoit de recourir aux bons et obligations du Trésor suivant un calendrier indicatif annuel établi par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Ainsi, d'une prévision de 366 milliards de FCFA d'émissions publiées en début d'année 2016, il ressort un niveau après actualisation à fin juin 2016, un de besoin de financement de 449,313 milliards de FCFA dont 287,813 milliards de FCFA de réalisation à la date du 30 juin 2016.

Pour le Mali, les projections du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale (BM) indiquent que les ratios sont en 2015, de 92,7% pour les exportations de biens et services, de 18,5% du PIB et de 103,4% des recettes budgétaires.

Le Mali est dans la catégorie des pays à risque de surendettement modéré.

Ces ratios restent inférieurs aux seuils pertinents jusqu'en 2033, si les tendances de l'économie sont respectées et si les actes d'endettement futurs sont conformes à la présente stratégie. La mise en œuvre effective des orientations stratégiques à long terme et la poursuite d'une stratégie financière privilégiant la mobilisation des dons et des emprunts extérieurs concessionnels devraient consolider la viabilité de la dette.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de **Y** et les deux premières soumissions de **X** sont acceptées. Par contre, aucune soumission de **Z** n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur **Z** et une des soumissions de l'investisseur **X** sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, Avenue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : 3108
Téléphone : (221) 823 16 15 – 823 10 42
Télex : BCEAO 21597 SG
Téléfax : (221) 823 93 35

BENIN

Cotonou Zone Portuaire, Avenue D'Ornano
Route inter Etat N° 11
BP : 325
Tél : (229) 31 24 66 - 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO CTNOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

Ouagadougou
Avenue Gamal Abdel Nasser
BP : 356
Tél : (226) 30 60 15/ 16/17
Télex: BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 31 01 22
Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan
Angle Boulevard Botreau – Roussel
et Avenue Delafosse
BP : 1769 Abidjan 01
Tél : (225) 20 20 84 00; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474.23761.22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

Bamako
Square Lumumba
BP: 206
Tél: (223) 22 37 56 /57
Telex: BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 22 47 86

NIGER

Niamey
Rond-point de la poste
BP : 487
Tél : (227) 72 24 91/ 92
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar
Boulevard du Général De Gaulle
Angle triangle sud
BP : 3159
Tél : (221) 823 13 30 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG

TOGO

Lomé
Rue des Nîmes
BP : 120
Tél : (228) 21 25 12- 21 53 84
Télex: 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 21 76 02

GUINEE BISSAU

Bissau
BP: 38
Tél: (245) 21 55 48-21 41 73
& 21 14 82
Telex: 289 BCGBI
Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar - Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 10 10
E-mail: adjudications@umoatitres.org